

Soins de Santé

Circulaire OA no 2022/480 du 22-12-2022

Applicable à partir de 1/01/2023

Rubriques

Code	Séquence
62	/ 1,465
63	/ 1,446

Instructions comptables et statistiques : rééducation; 01-01-2023

Le 19 décembre 2022, le comité d'assurance a approuvé un avenant à la convention Syndrome fatigue chronique (SFC) (voir note CSS 2022/390).

Dans cet avenant, une nouvelle prestation est ajoutée tant pour les patients ambulatoires que pour les patients hospitalisés.

Les instructions comptables sont modifiées comme suit :

a) nouveaux pseudo-codes :

791895-791906 : séance de groupe TCC

Dépenses – nombre de cas – pas de jours

Tickets modérateurs : dépenses – cas - pas de jours

b) date d'application :

Les nouveaux codes sous le point a) sont applicables pour les prestations à partir du 01/01/2023.

Jelle Coenegrachts

Directeur général a.i.

Pièces jointes : nihil

